

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

| | |
|-------------|---|
| en exercice | 9 |
| présents | 8 |
| Votants | 8 |
| procuration | 1 |

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 14 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 9 juin 2023

| |
|--------------------------------|
| Objet |
| N° 23/05/14 |
| Remboursements de frais |

Présents Monsieur Jean-François DESHAYES , Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Madame Guyonne FOURNIER donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de remboursement suivantes :

- Achat de denrées alimentaires pour la tenue de la projection du film « Commune Commune » et du débat qui s'en est suivi de Mme PENIN Audrey pour un montant de 11.10€
- Frais d'autoroute de M. VANDECAVEYE Constant dans le cadre de ses déplacements liés à des formations pour un montant total de 430.80€ TTC ;
- Achat de denrées alimentaires dans le cadre du concert organisé par l'Echo du Buet de Mme ALVARD Maryvonne pour un montant de 8.45€,
- Remboursement d'un cadeau suite au départ d'un agent pour un montant de 65.00€ pour Mme ALVARD Maryvonne.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le remboursement de Mesdames Audrey PENIN et Maryvonne ALVARD et de Monsieur Constant VANDECAVEYE

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

